

|   |
|---|
| <p align="center"><b>Questions Cfdt posées en CCE le 20/11/09<br/>sur le projet « TOUS COMMERCANT »</b></p> |
|---|

**Le projet « Tous Commerçant » expose un organigramme type en matière d'encadrement**

- **Est-ce une cible à atteindre concernant les MDR et EC4?**  
→ *Les tests le démontreront. Pour la personne MDR caisses, aujourd'hui elle garde un statut MDR, dans l'avenir LA DIRECTION ne peut l'assurer; La STRUCURE MAGASIN MINIMUM, sera un directeur, deux managers magasin statut cadre et 3 postes clés, approvisionneur, gestionnaire de stock et gestion client. Au moment du déploiement, la cible magasin sera fournie.*
- **Pour les magasins ayant plus d'encadrement et EC4, que va-t-il se passer ?**  
→ *Cela sera déterminé après les tests.*
- **Quelle relation l'encadrement aura vis-à-vis du personnel à l'avenir, en matière de gestion horaire, gestion des CP, RTT, etc... ?**  
→ *Les horaires seront gérés par un outil informatique PLANEXA sous la responsabilité du Directeur et des managers magasins. Cela concernera l'ensemble du magasin y compris la zone marché. Les CP seront gérés par rapport à un volume d'heures nécessaire sur une période donnée.*
- **Le complément d'information précise que ce sera le MDR d'ouverture ou de fermeture qui gèrera la ligne de caisses, pouvez-vous développer ?**  
→ *Il sera en charge d'un volume d'heures global et s'occupera également de la gestion d'heures des caisses.*
- **Comment seront choisis le gestionnaire de stock et l'approvisionneur?**  
→ *Ils seront choisis parmi les EC4 du magasin. Le personnel concerné sera reçu par le directeur de magasin et un choix sera effectué en concertation avec le DRH. Il faudra une parfaite maîtrise de CAROLINE.*
- **Quel niveau auront les MDR ouverture et fermeture ?**  
→ *Cadre.*
- **En matière de durée du travail, forfait jour, ou forfait heures ?**  
→ *Forfait jour.*
- **Est-ce que la présentation type sera la même pour tous les magasins, ou y aura-t-il des variations en fonction de l'effectif ?**  
→ *C'est un minimum, le test démontrera les besoins.*
- **En matière de rémunération, le personnel ayant le statut cadre sera-t-il payé des heures de nuit ou tout du moins de la majoration, car beaucoup de magasins ferment dorénavant à 21h ?**  
→ *Pas de décompte en heure, donc la convention de forfait prend en compte le travail de nuit.*
- **Que devient la chef de caisses ?**  
→ *Aujourd'hui elle reste chef caisses, demain ce n'est pas sur, sa fonction change. La gestion du*

*coffre sera déléguée à une autre salariée de la ligne de caisses.*

- **Et qu'est-ce que la gestion CLIENT ?** (*Voir la fiche fonction fournie par la Direction*).

Le MDR zone marché et le MDR boucherie seront rattachés au MDR3 en terme de lien hiérarchique ou au directeur de magasin, même si l'un de ces responsables est AVEC UN STATUT CADRE.

Les EC4 n'auront pas de lien de subordination avec les salariés de la catégorie employé. Seul le MDR3 aura un lien de subordination avec le personnel du magasin, y compris vis-à-vis de l'encadrement.

## **POLY ACTIVITE**

- **Qu'est-ce que la poly activité dans le projet « Tous Commerçant » ?**  
→ *Cela consiste à aller en rayon et en caisse, c'est plutôt de la polyvalence car il n'y a pas de temps déterminé.*
- **Pour les salariés ayant signé un contrat de travail caisse ou EC, va-t-il y avoir une modification de leur contrat de travail ?**  
→ *Pour les Employés Commerciaux, leur contrat de travail fait référence à la CCN donc pas de modification du contrat de travail ni avenant, ils pourront de fait aller en caisse, par contre pour l'hôtesse de caisses, il faut un avenant. La direction cherchera l'adhésion volontaire des salariés pour la polyvalence.*
- **Pour les personnes ayant eu un reclassement en caisses par exemple, comment allez vous gérer la situation ?**  
→ *Les personnes reclassées ne seront pas obligées d'accepter de faire de la poly activité si cela est contraire aux préconisations fixées par la médecine du travail.*
- **Pour chaque personne à terme qui fera l'objet d'un reclassement, comment sera-t-elle reclassée car apparemment les nouveaux contrats ne précisent plus la fonction ?**  
→ *LA DIRECTION prendra en compte les préconisations de la médecine du travail et ne modifiera pas le contrat de travail pour autant.*
- **Est-ce que le personnel sera équipé d'un caisson individuel?**  
→ *La direction dit que « oui ».*  
*Concernant le flux argent, la direction recherche des solutions pour travailler sans caisson, de type machine automatique pour rendre la monnaie de type CASH MANAGEMENT.*
- **Quelle fiche de fonction auront les salariés ?**  
→ *Pour les postes clés, il y aura des fiches de fonctions spécifiques, pour le reste il y aura des réglages et les modifications seront minimales.*  
*Les fiches de fonctions seront réécrites après les tests*
- **Comment seront gérées les erreurs de caisse, notion de responsabilité ?**  
→ *Chacun aura son caisson, donc le salarié sera responsable de ses erreurs.*
- **Pour les périmés, notion de responsabilité, qui en prendra la responsabilité si les effectifs tournent ?**  
→ *Suivi collectif avec des indicateurs journaliers, ce sera plutôt un objectif d'accompagnement plutôt que des sanctions.*

- **Est-ce que les salariés pourront refuser la poly activité, en cas de refus que fera la direction ?**  
→ *Cela se fait sur la base du volontariat, en cas de volontariat insuffisant la direction avisera, il n'y a pas besoin de 100% d'adhésion au projet pour qu'il fonctionne.*
- **En matière de promotion interne comment sera gérée l'évolution interne du niveau 2 vers le niveau 3 par exemple?**  
→ *Cela reste inchangé, les personnes qui accepteront de travailler en zone marché pourront évoluer vers un niveau 3, pour les employés commerciaux, il n'y aura pas de besoin en niveau 3. Ensuite, il y aura des possibilités d'évolution vers les postes clés en cas de besoin.*

## Marchandise

- **le projet expose qu'il y aura un dépotage le soir après la livraison, est-ce que les marchandises seront posées à même le sol ?**  
→ *Aujourd'hui les marchandises seront dépotées au sol, demain il y aura des tables de mise en rayon qui sont en court de modification suite aux remarques de l'ergonome. Celui-ci sera missionné pour développer les outils qui permettront une mise en rayon en limitant la manutention et le port de charge.*
- **Pour les magasins livrés tous les jours en épicerie, est-ce que cela va changer et de faite est-ce que le dépotage aura lieu tous les soirs ?**  
→ *Un magasin livré tous les jours en principe fera un dépotage chaque jour et il sera étudié la nécessité d'avoir une livraison chaque jour.*
- **Combien d'heures le personnel restera après la fermeture ?**  
→ *La Direction regardera magasin par magasin le nombre d'heures nécessaires.*
- **Pour les magasins Parisien fermant à 22h ou 23h30, du type ROCHECHOUARD, y aura-t-il du dépotage après la fermeture ?**  
→ *Il faudra faire des ajustements par rapport à l'heure de fermeture. Il n'y a rien d'arrêter pour l'heure de fin, les tests démontreront les besoins.*
- **Quelle sera de fait la durée du travail de l'encadrement pour ce type de magasin ?**  
→ *Forfait jours et pour les MDR statut maîtrise sera inchangé.*
- **Qui s'occupera de la réception marchandise ?**  
→ *Approvisionneur principale pour le matin et le MDR pour l'après-midi.*
- **Va-t-il y avoir des sas frais dans tous les magasins ?**  
→ *Il sera étudié l'intérêt d'en mettre en place.*

## POSTE ET CADENCE DE TRAVAIL

- **Certains métiers ne sont plus listés dans le projet « tous commerçant », réceptionnaire, pompiste, est-ce des métiers en voie de disparition ?**  
→ *Les métiers de réceptionnaire en temps que tel aujourd'hui nous regarderons en fonction des typologies de magasin la nécessité d'en avoir un, les tests démontreront l'utilité ou non. Le métier de pompiste n'est pas traité.*
- **Comment sera géré le stress au travail, l'augmentation des cadences de travail et les conséquences sur la santé au travail ?**

→ Cette nouvelle organisation doit permettre une meilleure adaptation du métier et un confort du travail. L'expert sera amené à faire des propositions en matière de conditions de travail.

- **Qu'elle sera l'avenir des EC4 ? Quels seront leurs fonctions exactes dans le magasin et comment seront fixés leurs objectifs dans les années à venir ?**

→ A aujourd'hui en dehors des postes principaux, approvisionneur principal, gestionnaire de stock et gestion client, les tests démontreront les besoins en EC4 sur les magasins, Les objectifs seront fixés en fonction sur le magasin. Les fiches de fonction fixent leur tâche de travail. Pour les surnombres d'EC4 en magasin, à ce jour rien n'est arrêté.

*Les salariés seront tous équipés de chaussures de sécurité.*

### **FONCTION DIRECTEUR**

- **le Directeur sera en charge d'un volume d'heures total magasin, comment seront gérés les horaires, délais de prévenance, absence maladie ?**

→ Outil « planexa » pour l'ensemble du magasin.

- **Qui gèrera ce volume d'heures en cas d'absence du Directeur, pour CP, RTT, maladie, etc... ?**

→ Cela sera géré par les managers magasin.

- **Pouvez-vous nous donner un planning type sur un mois pour le magasin de NEUVILLE ?**

→ Le magasin est toujours en test sur la gestion des horaires, des calages sont à faire et le résultat n'est pas satisfaisant